

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

**Séance du 27 mars 2017**

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO  
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY  
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL  
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI  
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI  
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO  
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY  
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL  
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET  
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

**CT4/270317/16**

**Sur le rapport d'Alain GREGOIRE**

**Convention de partenariat avec l'Association Départementale d'Etudes et de Formation (ADEF)  
concernant le CAP Propreté de l'Environnement urbain – Collecte et Recyclage**

Ce rapport a pour objectif d'autoriser la Présidente du Conseil de Territoire, lors de son assemblée délibérante, à signer une convention de partenariat avec l'Association Départementale d'Etudes et de Formation (ADEF).

Les fondements de cette délibération reposent sur les considérations suivantes :

- La volonté du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, de faire perdurer sur le Territoire une formation qualifiante sur le secteur de la filière déchets destinée à répondre aux besoins actuels et futurs de cette filière ;
- Que le niveau de qualification des personnels de cette filière ne correspond pas ou plus aux exigences des métiers de celle-ci ;
- Que la pertinence de cette initiative de formation locale a été confortée par une étude de faisabilité déclinée sur le territoire ;
- Que le Conseil de Territoire a pris ses engagements vis-à-vis des deux premiers enjeux formulés dans le cadre de la démarche Agenda-21 et de son articulation avec Plan Climat Territorial, qui sont pour mémoire :
  - Réduire les déchets à la source,
  - Optimiser le traitement et la collecte des déchets.

Compte tenu également que l'ADEF est en partenariat avec l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable (IRFEDD), mandatée par le Conseil régional pour dispenser sur le Territoire une formation expérimentale qui s'attachera à répondre aux besoins économiques et sociaux de ce secteur.

De plus :

- Cette formation s'appuiera sur une certification l'éducation nationale CAP « Propreté urbaine et gestion des déchets » ;
- Cette dernière devrait permettre de donner du sens et de promouvoir le métier en valorisant et en qualifiant les salariés de cette filière ;
- Elle pourra concerner :
  - Les salariés publics ou privés en poste,
  - Les personnes en recherche d'emploi.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170327-CT4-270317-16- DE Date de télétransmission : 18/04/2017 Date de réception préfecture : 18/04/2017
--

**Article unique :**

D'approuver les termes de la convention proposée et d'autoriser Madame la Présidente à la signer ainsi que tous les actes y afférent.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY





Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170327-CT4-270317-16-  
DE  
Date de télétransmission : 18/04/2017  
Date de réception préfecture : 18/04/2017